

Conseil Communautaire – 28 mars 2019

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 14 mars 2019

1. Compte de gestion 2018 – Budget principal
2. Compte Administratif 2018 – Budget principal
3. Taux d'imposition 2019
4. TEOM 2019
5. Affectation des résultats 2018 – Budget principal
6. Budget Primitif 2019 – Budget principal
7. Compte de gestion 2018 – Budget annexe Pechnauquié 3
8. Compte administratif 2018 – Budget annexe Pechnauquié 3
9. Affectation de résultats 2018 – Budget annexe Pechnauquié 3
10. Budget Primitif 2019 – Budget annexe Pechnauquié 3
11. Compte de gestion 2018 – Budget annexe Parc Economique du Triangle
12. Compte administratif 2018 – Budget annexe Parc Economique du Triangle
13. Budget Primitif 2019 – Budget annexe Parc Economique du Triangle
14. Budget Primitif 2019 – Budget annexe Action Tourisme
15. Ressources Humaines – Tableau des effectifs
16. Pechnauquié 3 – Cession
17. Piscines – Tarifs saison 2019
18. Office de Tourisme – Tarifs 2019
19. Prestations « In house »
20. Représentation SMIX

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	M. CANEVESE Lionel M. RAYSEGUIER Jean-Luc M. SALIERES Jean-Luc Mme SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	M. ROUX Didier
BUZET SUR TARN	Mme DERAMOND Valérie Mme GUERRERO Katia M. JOVIADO Gilles M. VINCENT Dominique
LA MAGDELAINE SUR TARN	Mme GAYRAUD Isabelle M. GUALANDRIS Claude M. VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	M. ASTRUC Thierry
LE BORN	M. SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	Mme MANDRA Francine
VILLEMATIER	M. JILIBERT Jean-Michel
VILLEMUR SUR TARN	M. BOISARD Daniel M. BOUDET Jean-Claude M. CHEVALLIER Georges Mme DUBOIS Alexandra M. DUMOULIN Jean-Marc M. GARDELLE Alain M. REBEIX Nicolas Mme WOLFF Maryse

Etaient absents excusés

Mme BELGIOINO Hanan ; Mme DUMONT Sandrine ; M. LAVIGNOLLE Vincent ; M. OGET Eric.

Etaient représentés

M. AMIEL Jean-Claude donne pouvoir à Mme WOLFF Maryse ; M. DARIES Alain donne pouvoir à M. JOVIADO Gilles ; Mme DUQUENOY Aurore donne pouvoir à M. CHEVALLIER Georges ; Mme GILARD Nathalie donne pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc ; Mme PERITA Sandrine donne pouvoir à M. RAYSEGUIER Jean-Luc ; Mme PREGNO Agnès donne pouvoir à M. REBEIX Nicolas ; Mme SAUNIER Karine donne pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Mme DUBOIS Alexandra est élue secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Membres en exercice - 35 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 07 | Membres absents - 04

Approbation du procès-verbal du 14 mars 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Compte de gestion 2018 – Budget principal

M. le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du trésorier. Il s'agit de la comptabilité tenue par ses soins. Il est en tout point conforme avec le compte administratif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2018 du Budget principal tel que présenté.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

2. Compte Administratif 2018 – Budget principal

M. le Président explique que le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée.

Compte administratif 2018 – Budget principal

Dépenses de fonctionnement	9 342 333.55 euros
Recettes de fonctionnement	9 801 353.13 euros
Solde 2018 de fonctionnement	459 019.58 euros
Rappel solde reporté	1 087 538.00 euros
Total excédent de fonctionnement	1 546 557.58 euros
Dépenses d'investissement	1 546 078.59 euros
Recettes d'investissement	2 109 460.49 euros
Excédent d'investissement	563 381.90 euros

M. Jilibert expose les dépenses par chapitre et relève certaines hausses, notamment :

- Chapitre 011 : + 7.82 %
- Chapitre 012 : + 8 %
- Chapitre 65 : + 7.2 %

Il ajoute que l'ensemble des autres chapitres sont en baisse de 1.5 %.

Concernant les recettes fiscales (ligne 7311), M. Jilibert indique qu'elles sont en baisse par rapport à l'année 2017. Il semble qu'il y'ait une anomalie puisque que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est basée sur le foncier bâti a augmenté de 2.4 %. Il indique que les efforts entrepris doivent être poursuivis et accentués et que toutes les lignes de dépenses seront à surveiller.

M. Raysséguier explique qu'au travers des tableaux et chiffres exposés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, on constate que les dépenses augmentent alors que les recettes diminuent. Si rien n'est fait rapidement, la situation va devenir impossible à gérer.

Il ajoute qu'il faudrait s'appuyer sur un cabinet d'expertises juridique et comptable afin de faire une rétrospective des deux dernières années ainsi qu'une prospective sur la nécessité de rétablir les finances de la Communauté de Communes d'ici trois ans. Il serait opportun d'avoir une vision globale sur le taux d'endettement.

M. le Président explique que les consultations concernant le cabinet d'expertises sont en cours et que nous sommes dans l'attente de leurs retours.

Il précise qu'il y aura encore un effort à faire au niveau des achats de la collectivité.

Il ajoute que la Communauté de Communes a pris des engagements (Lacs de Layrac, Extension de la Voie Verte, ...) qu'il va falloir honorer.

M. le Président explique également qu'il faut parler de la Communauté de Communes aux habitants du territoire et leur expliquer quel est son rôle et quelles sont ses compétences.

Il faut également faire attention car supprimer certaines manifestations comme la journée de la Petite Enfance et le cinéma de plein air éloignerait la Communauté de Communes de ses habitants.

M. Raysséguier rappelle que les autres collectivités subissent également la diminution de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et de manière générale de leurs recettes. Concernant le SMIX, il faut jouer la synergie. Le plateau de peinture d'Airbus se fera finalement sur la zone d'activités « Les Portes du Tarn ». Il faut être coopératifs et non pas concurrents.

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas de fiscalisation Gemapi sur notre territoire alors que c'est une compétence de l'Etat, qui vient sur les Communautés de Communes et que d'autres compétences obligatoires sont envisagées (transport collectif...).

M. Vincent note des charges de personnel importantes et demande s'il ne vaudrait pas mieux faire appel à un cabinet de management.

M. Raysséguier lui répond que notre collectivité est à 44 % de charges de personnel, là où une collectivité comme celle du Frontonnais est à 53 % et qu'avant de prendre des décisions il faut effectuer un audit global de la collectivité, en particulier prospectif comme l'a soulevé M. le Président.

M. Canevese dit qu'il faut toutefois faire attention au discours environnant qui dit que l'Etat est parfait et que les collectivités ne font pas d'efforts.

M. Joviado le rejoint en précisant que de nombreux efforts ont déjà été effectués.

M. Raysséguier précise que lorsque l'on intègre du personnel, en particulier dans le domaine de l'enfance, il y a forcément un coût mais qu'il s'agit de compétence dont les taux d'encadrement sont, et c'est bien normal, définis de manière rigoureuse. Il rappelle que le territoire de la Communauté de Communes est un territoire à faible revenu fiscal par ménage.

M. le Président rappelle que la baisse des dotations est de 900 000 euros environ cumulés sur la mandature (il s'agit du montant des travaux de la Voie Verte), et que la Communauté de Communes a maintenu son engagement de ne pas recourir à l'augmentation de la pression fiscale. Il a été choisi de faire des efforts budgétaires comme sont contraints de le faire les ménages.

M. le Président cède la présidence à M. Jilibert et quitte la séance.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Président :

- **Approuve** le compte administratif 2018 du Budget principal.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

3. Taux d'imposition 2019

M. le Président rappelle que conformément aux engagements pris en début de mandature, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages inchangés en 2019.

Taxe d'Habitation :	5,53 %
Taxe Foncier Bâti :	5,64 %
Taxe Foncier Non Bâti :	27,56 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	31,05 %

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir les taux de fiscalité 2018 inchangés.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

4. TEOM 2019

M. le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il est proposé de maintenir le taux de la TEOM inchangé en 2019 pour les communes de Bessières, Bondigoux, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Le Born, Mirepoix sur Tarn, Villematier et Villemur sur Tarn.

Pour rappel, le taux est de 14,90% et s'applique sur les bases de foncier bâti. Le produit attendu est de 1 873 554 euros (+3,4% de base).

Concernant la commune de Buzet sur Tarn, il est proposé de voter les taux suivants, en fonction du service rendu et décrit ci-dessous :

- Service 1 : 1 collecte sélective par semaine et 2 collectes ordures ménagères en porte à porte intégral Rural et Urbain : 9.27 %.
- Service 2 : 1 collecte d'ordures ménagères par semaine et 1 collecte sélective en porte à porte intégral milieu urbain ou rural **ou** 1 collecte sélective 1 semaine sur 2 avec fourniture de bacs roulants : 8.33 %.

Le produit attendu est de 216 451 euros et sera reversé au SMICTOM de Lavaur.

M. le Président précise que le service de collecte va faire l'objet d'une étude en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

M. Raysséguier explique que la loi de finances pour 2019 indique que la TEOM doit prendre en compte les dépenses directement ou indirectement liées à la définition ou à l'évolution du PLPDMA. Décoset va donc à terme faire appel à la Communauté de Communes sur cette charge. Il faut effectivement une réflexion sur plusieurs années (périmètre, obligations légales, financement).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité:

- **Fixe** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2019 pour les communes de Bessières, Bondigoux, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Le Born, Mirepoix sur Tarn, Villematier et Villemur sur Tarn à 14.90 %.
- **Fixe** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2019 pour la commune de Buzet sur Tarn :
 - à 9.27% pour le Service 1, décrit supra.
 - à 8.33 % pour le Service 2, décrit supra.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

5. Affectation des résultats 2018 – Budget principal

M. le Président rappelle que la section de fonctionnement du compte administratif est excédentaire à hauteur de 1 546 557.58 euros et la section d'investissement déficitaire de 29 222.10 euros. Il propose d'affecter 29 222.10 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Le reste de l'excédent sera maintenu en section de fonctionnement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation des résultats pour 29 222.10 euros à la section investissements du BP 2019 au compte 1068.
- **Dit** que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

6. Budget Primitif 2019 – Budget principal

M. le Président présente le Budget Principal.

Il est proposé de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et opération pour la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement	12 520 405 euros
Recettes de fonctionnement	12 520 405 euros

L'excédent prévisionnel et l'excédent reporté seront placés en dépenses imprévues et provisions.

Dépenses d'investissement	3 364 722 euros
Recettes d'investissement	3 364 722 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Décide** de voter le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.
- **Approuve** le Budget Primitif 2019, budget principal.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

M. le Président explique ensuite qu'afin de délester la trésorerie de la Communauté de Communes du Budget annexe « Pechnauquié 3 », il est impératif de prévoir un emprunt dont le montant sera ajusté en fonction des besoins lors du prochain Conseil Communautaire, hors vente massive sur cette zone d'activité.

Il ajoute qu'il est également demandé aux services un effort de gestion conséquent sur la masse salariale (en diminution) et sur les charges de fonctionnement. En effet, le Compte Administratif 2018 doit constituer une base maximum de dépenses de fonctionnement qu'il faut contenir et même diminuer sur certains postes.

Le nouveau tableau de la CLETC est communiqué en annexe, ainsi que l'explication du mode de calcul de l'attribution des compensations.

M. le Président indique qu'il est également nécessaire de se prononcer pour les subventions aux associations liées à l'insertion par l'économique : APIC et AVIE.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention annuelle de 6 000 euros à l'APIC, pour l'exercice 2019.
- **Approuve** le versement d'une subvention annuelle de 2 500 euros à l'AVIE, pour l'exercice 2019.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au 6574 du budget 2019.
- **Autorise** M. le Président à notifier la présente décision à M. le Trésorier des Vallées du Tarn et du Girou, comptable de la Communauté de Communes Val'Aïgo.
- **Mandate** M. le Président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

7. Compte de gestion 2018 – Budget annexe Pechnauquié 3

M. le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du trésorier. Il s'agit de la comptabilité tenue par ses soins. Il est en tout point conforme avec le compte administratif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2018 du Budget annexe Pechnauquié 3.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

8. Compte administratif 2018 – Budget annexe Pechnauquié 3

M. le Président rappelle, comme évoqué lors du ROB, qu'il est impératif de « délester » le budget principal en terme de trésorerie.

M. le Président explique que le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée.

Dépenses de fonctionnement	64 477.56 euros
Recettes de fonctionnement	156 831.47 euros
Solde 2018 de fonctionnement	92 353 .91 euros
Rappel solde reporté	2 659 073.00 euros
Total excédent de fonctionnement	2 751 426.91 euros

Dépenses d'investissement	83 356.30 euros
Recettes d'investissement	0 euros
Déficit d'investissement	83 356.30 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, moins le Président :

- **Approuve** le compte administratif 2018 du Budget annexe Pechnauquié 3.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

9. Affectation de résultats 2018 – Budget annexe Pechnauqué 3

M. le Président propose de conserver l'excédent de fonctionnement de 2 693 992 euros en fonctionnement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Dit** que l'excédent sera maintenu en fonctionnement.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

10. Budget Primitif 2019 – Budget annexe Pechnauqué 3

M. le Président précise que le déficit global de la zone est 1 372 569 euros au 31 décembre 2018. C'est cette somme qu'il faut résorber par la vente des terrains.

M. le Président présente le Budget Primitif 2019.

Il est proposé de le voter par chapitre en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.

Dépenses de fonctionnement	6 262 929 euros
Recettes de fonctionnement	6 262 929 euros
Dépenses d'investissement	7 126 996 euros
Recettes d'investissement	7 126 996 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2019 Pechnauqué 3 chapitre par chapitre.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

11. Compte de gestion 2018 – Budget annexe Parc Economique du Triangle

M. le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du trésorier. Il s'agit de la comptabilité tenue par ses soins. Il est en tout point conforme avec le compte administratif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2018 du Budget annexe Parc Economique du Triangle.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

12. Compte administratif 2018 – Budget annexe Parc Economique du Triangle

M. le Président explique que le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée.

M. Jilibert présente le compte administratif 2018, par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement.

Il est indiqué qu'un emprunt de 300 000 euros a été mobilisé en début d'année 2019 et que le budget est dès lors en excédent.

Dépenses de fonctionnement	212 081.85 euros
Recettes de fonctionnement	212 081.85 euros
Solde 2018 de fonctionnement	0 euros
Dépenses d'investissement	212 081.85 euros
Recettes d'investissement	0 euros
Excédent d'investissement	- 212 081.85 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, moins le Président :

- **Approuve** le compte administratif 2018 du Budget annexe Parc Economique du Triangle.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

13. Budget Primitif 2019 – Budget annexe Parc Economique du Triangle

M. le Président indique qu'au total, le déficit global de la zone est 212 082 euros au 31 décembre 2018. Ce déficit est couvert par l'emprunt voté en 2018 et encaissé en 2019. Le Budget Primitif 2019 prend en compte les études environnementales et le début des travaux « tranche ferme ».

M. le Président présente le Budget Primitif 2019.

Il est proposé de le voter par chapitre en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.

Dépenses de fonctionnement	574 000 euros
Recettes de fonctionnement	574 000 euros
Dépenses d'investissement	784 081 euros
Recettes d'investissement	784 081 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2019 Parc Economique du Triangle chapitre par chapitre.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

14. Budget Primitif 2019 – Budget annexe Action Tourisme

M. le Président explique à l'Assemblée qu'il s'agit de créer ce Budget annexe afin de pouvoir prétendre à l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du classement de l'Office de Tourisme. Les frais de personnel représentent 67% du budget et sont basés sur une année pleine.

M. le Président présente le Budget Primitif 2019.

Il est proposé de le voter par chapitre en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.

Dépenses de fonctionnement	131 500 euros
Recettes de fonctionnement	131 500 euros

Dépenses d'investissement	0 euros
Recettes d'investissement	0 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** la création du Budget annexe Action Tourisme.
- **Approuve** le Budget Primitif 2019 Tourisme chapitre par chapitre.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

15. Ressources Humaines – Tableau des effectifs

M. le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres d'emploi	Grades	Cat.	Nombre d'emploi			
			Temps Complet		Temps Non Complet	
			Titulaire	Non Titulaire	Titulaire	Non Titulaire
Filière Administrative						
Attachés Territoriaux - Emploi Fonctionnel	Directeur Général des Services (communes de 10 000 à 20 000 hab.)	A	1			
	Attaché Hors Classe	A	1			
Attachés Territoriaux	Attaché Principal	A	1			
	Attaché Territorial	A	1	1		
Rédacteur Territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^o classe	B	2	1		
	Rédacteur Principal 2 ^o classe	B	1			
	Rédacteur	B	1	5		
Adjoint Administratifs	Adjoint Administratif Principal 1 ^o classe	C	1	1		
	Adjoint Administratif Principal 2 ^o classe	C	2			
	Adjoint Administratif	C	1	2		
Filière Technique						
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	A	1			
Techniciens Territoriaux	Technicien	B	1	1		
Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	C	5			
	Agent de Maîtrise	C	3			
Adjoint Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1 ^o classe	C	9			
	Adjoint Technique Principal 2 ^o classe	C	3			
	Adjoint Technique	C	7	6		1
Filière Médico-Sociale						
Médecins Territoriaux	Médecin de 2 ^o classe	A				3
Puéricultrices Territoriales	Puéricultrice de classe normale	A	1	1		
Assistant Socio-Educatif Territorial	Assistant Socio-Educatif	A	1			
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	Infirmier en Soins Généraux de classe normale	A	1	2		
Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants de 1 ^o classe	A	4			
	Educateur de Jeunes Enfants de 2 ^o classe	A	1	5		1
Auxiliaire de Puériculture Territoriales	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 ^o classe	C	2			
	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^o classe	C	6			
	Auxiliaire de Puériculture	C		1		1
Agent Social Territorial	Agent social	C	17	1	1	1
Assistantes Maternelles		C		17		
TOTAL	Par type d'emploi		74	44	1	7
	Par statut		118		8	
	Tous grades confondus		126			

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le tableau des effectifs présenté supra.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

16. Pechnauquié 3 – Cession

M. le Président explique à l'Assemblée qu'il s'agit de la cession des lots 11 et 13 sur la zone de Pechnauquié 3, d'une surface respective de 1410 m² et 1316 m² au prix de 23 euros HT le m², à la SCI RGA (garage automobile d'une enseigne nationale, en cours de constitution), représentée par son gérant M. Jean VERDONE.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession la cession des lots 11 et 13, telle que présentée supra.
- **Dit** que le prix de cession sera de 23 euros HT le m².
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

17. Piscines – Tarifs saison 2019

M. le Président indique qu'il s'agit de se prononcer sur les tarifs d'entrée des piscines et les tarifs du bar de la piscine de Villemur, et de la baignade en eaux vives.

Il est proposé de reconduire pour la saison 2019 les tarifs votés en 2018.

Piscine de Villemur

TARIFS ENTREE PISCINE	Tarifs 2019 (en euros)
- 16 ans Communautaire	2.00
- 16 ans Extérieur	2.50
Adulte Communautaire	3.00
Adulte Extérieur	3.50
Visiteur Communautaire	1.00
Visiteur Extérieur	1.50
10 entrées -16 ans	16.00
10 entrées Adulte	24.00
Abonnement Mensuel -16 ans Communautaire	31.00
Abonnement Mensuel -16 ans Extérieur	36.00
Abonnement Mensuel Adulte Communautaire	46.00
Abonnement Mensuel Adulte Extérieur	51.00
Centres de Loisirs hors Communauté de communes Val'Aigo (par enfant)	2.50

Piscine de Bessieres

ENTREE PISCINE	Tarifs 2019 (en euros)	
	Communautaire	Extérieur
ENFANT (3 à 16 ans)	1.00	1.50
ADULTE	2.00	2.50
VISITEUR	1.00	1.50
10 entrées (3 à 16 ans)	7.00	12.00
10 entrées ADULTE	17.00	22.00
Abonnement SAISON (3 à 16 ans)	30.00	40.00
Abonnement SAISON Adulte	50.00	70.00
Abonnement SAISON Familial (2 parents + enfants à charge)	80.00	110.00
Abonnement MENSUEL – Familial (2 parents + enfants à charge)	40.00	60.00
Centre de Loisirs	Gratuit	2.50

Gratuité :

- Enfants de moins de 3 ans
- Gendarmes de Montastruc la Conseillère et de Villemur sur Tarn
- Personnel des communes du territoire et personnel intercommunal

Tarifs restauration - Bar de la piscine de Villemur

	Tarifs 2019
GLACES	
Cornet « Extrême »	2.00 €
Barre glacée chocolatée « Nuii »	2.00 €
Glace « Smarties Pop'up »	2.00 €
Glace à l'eau	1.50 €
Glace arôme vanille, garniture confiseries fourrées de chocolat	2.00 €
Glace Privilège	1.00 €
Glace parfumée petite	1.50 €
Glace parfumée grande	2.00 €
Glace « Nestea »	2.00 €
Glace « Pirulo »	1.00 €
Esquimaux	1.00 €
BOISSONS	
Sirop	0.50 €
Jus de fruits	1.00 €
Cocktail sans alcool	1.50 €
Bouteille d'eau	1.00 €
Café, Thé	1.00 €
Canette 33cl	1.50 €
RESTAURATION RAPIDE	
Hot Dog	2.00 €
Sandwich	2.00 €
Chips	0.50 €
CONFISERIE	
Bonbon (unité)	0.50 €
Bonbon (paquet)	1.00 €
Gaufre nature	1.00 €
Gaufre sucre	1.00 €

Gaufre Nutella, confiture	1.50 €
Crêpe	1.00 €
Crêpe sucre	1.00 €
Crêpe Nutella, confiture	1.50 €
Viennoiserie	1.50 €
Petite pâtisserie	1.00 €
Grande pâtisserie	2.00 €
Barres chocolatées	1.00 €
Barres énergie, céréales, fruits	1.50 €

Plages en eaux vives

	Tarifs 2019
Matériel navigant motorisé	
30 minutes	8.00 €
Matériel navigant non motorisé (ex : pédalos, canoés, paddles, ...)	
1 heure	8.00 €

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs exposés supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

18. Office de Tourisme – Tarifs 2019

M. le Président propose les tarifs des produits que l'Office de Tourisme proposera à la vente.

Les produits proposés sont :

	Tarifs 2019 (en euros)
<i>Mug en blanc</i>	5.00
<i>Tote bag</i>	4.00
<i>Carte postale</i>	1.00
<i>Lot de 4 cartes postales</i>	3.00
<i>Revues, brochures</i>	5.00
<i>Livres</i>	10.00
<i>Matériel promotionnel petit</i>	1.00
<i>Matériel promotionnel moyen</i>	2.00

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs exposés supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

19. Prestations « In House »

M. le Président explique qu'il convient de préciser la délibération n° 2015-045 en date du 2 juillet 2015 portant règlement des prestations « In house ».

Il rappelle que les communes membres de la Communauté de Communes Val'Aïgo peuvent faire appel aux services de la Communauté de Communes afin de faire réaliser des prestations ne relevant ni des compétences communautaires ni des conventions.

Il est proposé que les frais afférents à ces prestations soient facturés aux communes concernées :

- Par application du taux horaire des travaux en régie (défini annuellement par le Conseil Communautaire) pour le personnel.
- Par application du coût réel des dépenses engagées par la Communauté de Communes.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications exposées supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

20. Représentation SMIX

M. le Président explique à l'Assemblée que suite aux différents échanges entre les partenaires du SMIX (Conseil Départemental du Tarn, Conseil Départemental de Haute-Garonne, Communauté de Communes Tarn-Agout, Communauté de Communes Val'Aïgo) il a été envisagé que les deux Communautés de Communes bénéficient d'un délégué supplémentaire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un EPCI peut saisir un Syndicat Mixte afin d'examiner cette question.

Cela permettrait à notre Communauté de Communes d'intégrer le maire de la commune d'accueil du projet « Les Portes du Tarn ». M. Raysséguier rappelle que cette délibération doit être élaborée de manière spécifique et vérifiée juridiquement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Demande** la saisine du SMIX afin de bénéficier d'un représentant supplémentaire.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN, Président



COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES 2019

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes dispose de la fiscalité professionnelle. Il s'agit d'un outil permettant d'envisager, si telle est la volonté politique, des transferts de compétences. A ce titre, la compétence « Petite Enfance » a été transférée au 1^{er} janvier 2016. Les compensations ont évolué en 2018 suite aux calculs de la compétence « Petite Enfance » et aux transferts des compétences piscines et logement d'urgence. En 2016, le montant retenu aux communes a été de 532 934 euros. Pour rappel, il a été décidé que les compensations des communes seraient évaluées chaque année en fonction des heures réelles par commune dans l'enveloppe globale de compensation figée en 2016. En 2017, 16% des enfants fréquentant les crèches étaient de communes extérieures au territoire. Il a été décidé en bureau que le montant correspondant (84 655 euros) serait à charge de la Communauté de Communes. Au total, la somme demandée aux communes a donc été de 448 278 euros. Il est rappelé que si la Communauté de Communes a pu faire cet effort en 2017 et 2018 du fait de sa gestion, des économies réalisées entre autre du fait de la mutualisation et de par l'évolution « naturelle » de la fiscalité, l'effet « ciseau » est réel en 2019. Cet effort ne peut être qu'exceptionnel. En 2019, en appliquant le taux de fréquentation d'enfants hors territoire (8,23%) le montant à prendre en charge par la Communauté de Communes est de 43 851 euros. La somme à retenir aux communes est donc de 489 083 euros. Pour rappel, en 2017, la compensation de Bessières et Villemur a été revue suite au transfert des piscines et des logements d'urgence.

Le tableau 2019 est le suivant :

	COMPENSATIONS 2019		
	Attribution 2015	A retenir	Attribution 2019
Bessières	667 632 €	151 610 €	516 022 €
Bondigoux	100 572 €	18 853 €	81 719 €
Le Born	9 780 €	8 103 €	1 677 €
Layrac	12 696 €	9 933 €	2 763 €
La Magdelaine	179 568 €	34 854 €	144 714 €
Mirepoix	21 480 €	42 511 €	- 21 031 €
Villematier	60 456 €	29 084 €	31 372 €
Villemur	1 366 296 €	245 397 €	1 120 899 €

Concernant la commune de Buzet, suite aux différentes réformes, et en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les règles de calcul pour une commune intégrant une nouvelle Communauté de Communes sont les suivantes :

Attribution de l'ancien EPCI + - charges retenues par l'ancien EPCI en fonction des compétences + - charges retenues par le nouvel EPCI en fonction des compétences. Le tableau établi par la CCTA est joint en annexe.

Compensation Buzet à la CCTA :	41 037 €
Compétence ALSH CCTA en rythme annuel :	29 942 €

Compétence «Petite enfance » CCTA en rythme annuel :	16 870 €
Charges SDIS :	19 361 €
Total :	107 210 €

Compétences CCVA Buzet « Petite Enfance » :	7 479 €
---	---------

AC Buzet 2019 :	99 731 €
------------------------	-----------------

Présents : R. Dumoulin, A. Reynaud, A. Roux, M. Guayard, A. Leclercq, A. Joubert,
A. Roux, A. Tiliant

Le 18/07/2019



Le Président
Jean-Marc DUMOULIN